



NAUSSAC-INFO

Adressage (numérotation des habitations)

Ce dossier est en cours de finalisation. Après plusieurs mois de travail, ce vaste projet touche à sa fin. Courant juillet, 2 réunions publiques ont rassemblé une cinquantaine de personnes et quelques remarques ont été retenues.

Pour rappel, la raison essentielle de cette démarche est de faciliter la localisation des personnes par les services de secours. L'adressage permettra aussi de résoudre de nombreux problèmes de livraisons et de simplifier certaines démarches administratives qui demandent une adresse complète.

Dans les prochains mois, la mairie vous fera parvenir votre nouvelle adresse par courrier.



Si vous devez refaire des documents officiels avant de recevoir ce courrier, merci de passer en mairie afin que l'on vous donne une attestation avec votre nouvelle adresse.

Suite à cet envoi, la mairie mettra en place les panneaux indiquant le nom des voies, ainsi que les numéros de vos habitations de façon visible. Cette numérotation est métrique, elle correspond à la distance entre le point de départ de la voie (point le plus proche de la mairie) et le repère de l'habitation. Le côté droit aura un numéro pair et le côté gauche impair. Le choix du métrique permet d'éviter les mentions « Bis » ou « Ter » en cas de nouvelles constructions.

Vous pourrez prochainement trouver sur le site internet de la mairie www.naussac12.fr la carte comportant le nom des voies et les points adresse. Cette carte sera également disponible en mairie.



Ecoles

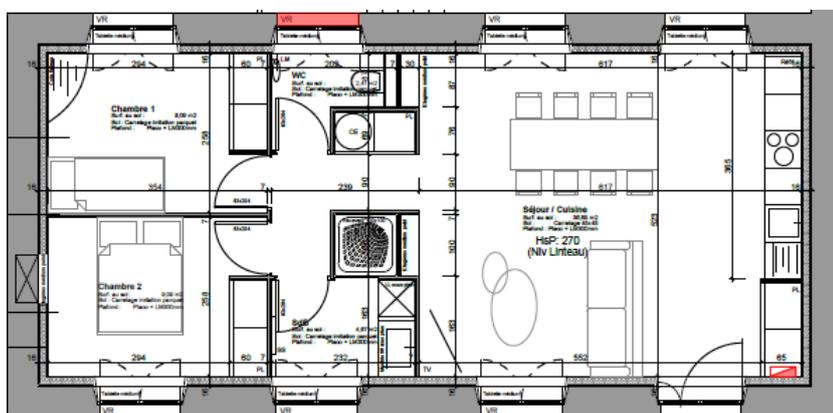
Pour la deuxième rentrée, nos enfants ont été accueillis dans les écoles du Regroupement Pédagogique Cause et Diège – Naussac, à Gelles.

Suite au départ de 17 élèves en 6^{ème} et au déménagement de quelques familles, les effectifs sont en légère baisse, soit 81 enfants de plus de 3 ans répartis dans 4 classes et 12 enfants de 2 à 3 ans accueillis par « La Marelle » dans les locaux des écoles. Actuellement, 14 enfants de Naussac sont dans le regroupement. Ramassage, cantine et garderie, tous les services sont à disposition des familles et une association de parents d'élèves dynamique participe au financement de diverses activités.

Travaux en cours

Un huitième logement locatif

Après la transformation des anciennes écoles de Bez en 2 logements et la rénovation complète d'un logement dans le bourg (2^{ème} logement après la mairie en direction du haut de Naussac), c'est au tour de l'ancien foyer rural de faire l'objet de lourds travaux en vue d'une réhabilitation en logement. Les travaux ont débuté courant septembre et devraient se terminer en janvier 2019. Le coût des travaux (64600 € HT) affiche le plan de financement suivant : Etat 30%, Département 20%, Communauté de Communes du grand Villefranchois (CCGV) 20%, Région 8%. La TVA et le reste à charge seront autofinancés par la commune et amortis par le loyer mensuel fixé à 450 €.





La demande en logement locatif reste soutenue sur la commune, dopée par un emploi dynamique sur le secteur de Figeac.

Le maintien et la mise sur le marché de logements locatifs permettent de revitaliser les centres bourgs de notre commune et nous l'espérons de fixer de nouveaux habitants, comme cela a été le cas très récemment avec des locataires qui deviennent propriétaires sur la commune.

Renforcement et rénovation de la voirie

Les travaux 2018 ont été réalisés en septembre. La route du Mas de Marcot, diverses antennes dans Bez, la route du Mas d'Unal et quelques reprises ponctuelles constituent l'essentiel des travaux 2018 pour un montant d'environ 25 000 € HT, ce qui est conforme à l'enveloppe annuelle que nous versons à la CCGV pour l'entretien de la voirie (compétence communautaire). Cette somme ne prend pas en compte les travaux de remise en état suite aux crues du mois de juin et qui ont fait l'objet d'un financement spécifique pour un montant d'environ 5 000 €.

Travaux à venir

Construction d'une halle communale

Les plans sont arrêtés, le permis est déposé et les travaux devraient débuter avant la fin de l'année. Cette halle sera implantée sur l'ancienne aire de loisirs, près de la maison d'assistantes maternelles (MAM). L'objectif est de faciliter la tenue du marché hebdomadaire et de permettre ainsi à la population de disposer d'un lieu d'échange, de rencontre, de vie. C'est aussi permettre un commerce de proximité avec des produits peu transformés, de qualité et de circuits courts. La gamme des produits proposés actuellement couvre la quasi-totalité des besoins quotidiens des ménages en terme de nourriture.



La mairie, à l'origine de cette initiative, se devait d'être à la hauteur des exigences imposées aux divers fournisseurs et notamment à l'association « La Petite Halle » (association de consommateurs qui gère les commandes groupées via le site internet et qui assure la redistribution chaque vendredi).

Le bâtiment de 90 m² sera composé d'une partie réservée à la chambre froide, d'un local de préparation de commandes, d'une halle couverte et d'un WC public PMR.



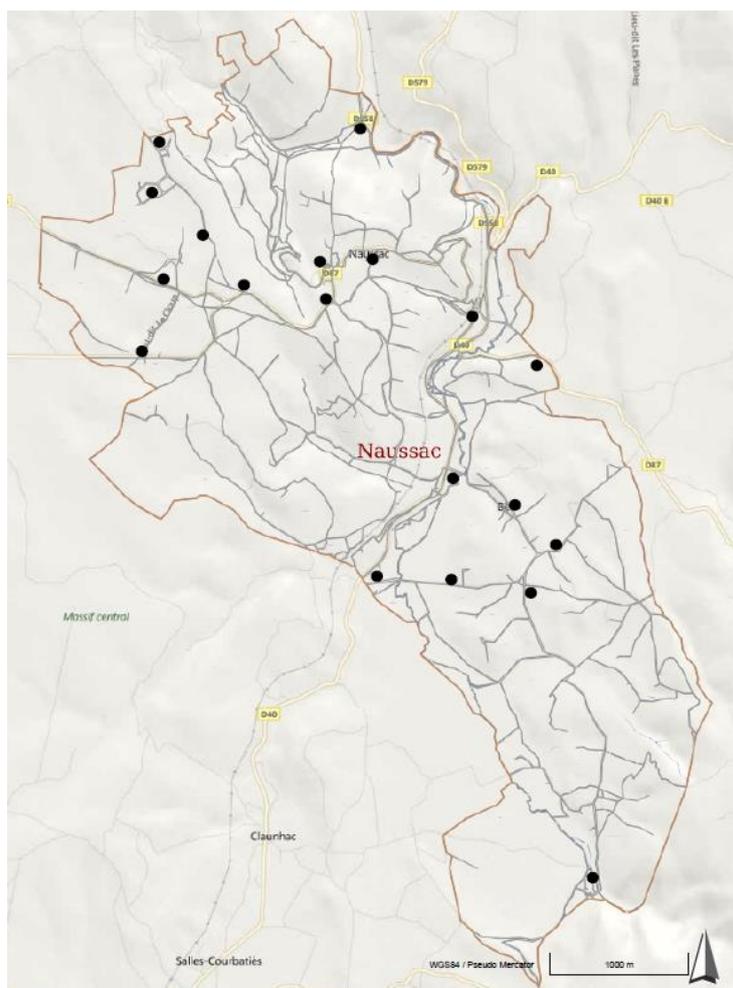
Le coût est estimé à 54 000 € HT et nous avons bon espoir d'obtenir un financement extérieur de 80 % (Europe 35 %, Etat 30 %, Département...). Le bâtiment étant communal et sans rapport, la TVA sera récupérée. Le reste à charge sera donc inférieur à 15 000 € pour un local de belle architecture qui complètera bien cet espace de loisirs et qui pourra être utilisé pour d'autres manifestations publiques, associatives ou privées.



Aménagement et réduction du nombre de points de collecte des déchets.

La collecte des déchets est une compétence communautaire. La communauté travaille actuellement à la mise en place de nouveaux modes de calcul du montant de la TEOM. Le ratio nombre de points de collecte/habitant sera entre autre pris en compte.

A cet effet, la commune de Naussac, avec 42 arrêts de collecte, fait partie « des moins bons élèves ». Aussi, pour éviter d'être financièrement pénalisé par cet élément, le conseil municipal a décidé de proposer une forte réduction de ces espaces de collecte en passant à 18. (voir carte ci-dessous)



La nouvelle organisation prendra effet en janvier 2019 et après une période de rodage, toutes les aires de collecte seront aménagées.



Cimetières

La commune dispose de 2 caveaux provisoires, l'un à Naussac et l'autre à Bez. Ces caveaux peuvent être mis temporairement à disposition des familles n'ayant pas de concession. Un règlement récemment voté par le Conseil Municipal en fixe les modalités d'utilisation et un règlement complet des cimetières est à l'étude.

Extinction de l'éclairage public.

Ce point, évoqué depuis 2 ans, a été récemment relancé par une démarche de la CCGV et l'ouverture d'aide financière de la part du SIEDA. (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron). Des simulations sont en cours et les premiers éléments laissent à penser que le retour sur investissement (mise en place d'horloges astronomiques ou de systèmes de coupures horaires) serait de moins de 2 ans.

Le scénario le plus probable serait une extinction entre 21h et 6h du matin avec des adaptations possibles selon les jours où les lieux (ex week-end, fêtes etc...). Outre l'économie financière, l'objectif est surtout de réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse.

Agenda – animations à venir

9 décembre, concert de chorales pour le Téléthon à la Salle des Fêtes

9 décembre, Compétition organisée par les Pions de Naussac à la cantine de Bez.

14 décembre, marché de Noël animé à la Salle des Fêtes.



Construire à Naussac



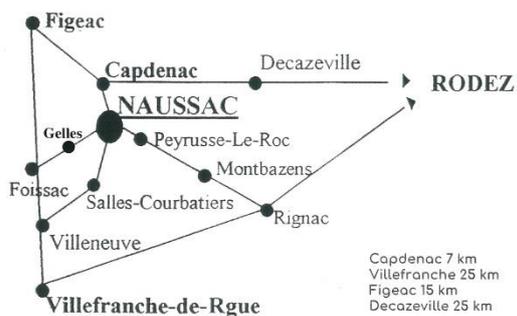
17 lots
viabilisés de 950 à 1700 m²
13,50 € TTC le m²

Posez la maison de vos rêves à Naussac

- Commerces et services à 10 mn
- Ecole 1^{er} cycle à 3 mn
- Maison d'Assistante Maternelle *sur place*
- Mini marché *sur place*



imp. CGI graphic



Pour toutes informations
s'adresser à la mairie :
05 65 64 62 43 - 06 02 51 02 86
mairie-naussac@wanadoo.fr

Horaires d'ouvertures
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 10h - 12h



Informations pratiques

MAIRIE DE NAUSSAC

Tel : 05.65.64.62.43

Mail : mairie-naussac@wanadoo.fr

OUVERTURE : mardi jeudi vendredi 14 h 17 h, samedi 10 h 12 h

Mr le Maire se tient à la disposition du public à la Mairie le mardi après-midi et le samedi matin

AGENCE POSTALE

Tel : 05.65.64.85.06

OUVERTURE : mardi vendredi 9 h 30 11 h 30, mercredi jeudi 14 h à 16 h, samedi 9 h 30 à 12 h.

La bibliothèque est ouverte lors de l'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

Pensez à vous inscrire sur la newsletter pour recevoir régulièrement les informations communales :

www.naussac12.fr

Liste des associations

DIEGEONS ENSEMBLE	MANIAGO Martine	05.65.81.69.65
CLUB DE L'AMITIE NAUSSAC	TRITZ Yvette	06.79.59.62.46
COMITE DES FETES	Emilie POUZOULET-LIGUE (trésorière)	06.77.73.27.26
DIANE NAUSSACOISE	ALEGRE Michel	05.65.63.80.44
VILLENEUVE FOOT DIEGE	MARGUERITE Pierre	09.51.78.99.08
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Nicolas FILHOL	06.82.18.66.03
Amicale Naussac Echecs (A.N.E.)	Jean GALLES	05.65.64.62.40
LES PIONS DE NAUSSAC	M. BRUN	05.65.63.95.87
ADMR	Bureau de Capdenac	05 65 80 81 16
LA PETITE HALLE	Michèle BOUISSAC	06 82 64 72 40
COEUR DE MEULE	Isabelle et Michel Depons	